

COMMISSION PERMANENTE

Séance du 19 juin 2006

CP 06/06-10

AMENAGEMENT DE LA ROUTE DEPARTEMENTALE 44 DEVOLUTION DU MARCHÉ

AVENANTS N° 133/05, 202/05 ET 128/05

Dans le cadre du programme d'entretien des routes départementales, une consultation, selon la procédure de l'appel d'offres ouvert, a été lancée auprès des entreprises de travaux publics en vue de conclure un marché concernant la route départementale 44.

La Commission d'Appel d'Offres, réunie les 22 et 29 mai 2006, a examiné les offres déposées par les entreprises ayant répondu dans les formes et délais requis.

La Commission d'Appel d'Offres a décidé d'attribuer le marché suivant, passé selon la procédure de l'appel d'offres ouvert, à l'entreprise proposant le meilleur prix en fonction des critères pondérés : prix 90 % et délai d'exécution 10 % :

RD 44 – PR 0 à 5+716 – PR 6+285 à 9+997 – LE CAUSE – GARIES – ESCAZEUX – BEAUMONT DE LOMAGNE

- Montant : 474 447.22 € TTC
- Délai d'exécution : 2.5 mois
- Attributaire : SCREG

D'autre part, la Commission d'appel d'offres, lors de sa séance du 12 juin 2006, a émis un avis favorable à la conclusion des avenants suivants :

RD 45 – OA n° 638 – Remise en état d'un garde-corps – CASTELSARRASIN

- Marché n° 133/05 conclu le 21 novembre 2005 avec la société Vallée Anticorrosion pour un montant de 18 842.98 € TTC
- Objet de l'avenant : le mauvais état du garde-corps apparu après sablage (éléments corrodés non visibles avant décapage) a rendu nécessaire des travaux de masticage non prévus au marché.
- Montant de l'avenant : 2 251.77 € TTC soit une augmentation de 11.95 %, portant le montant du marché à 21 094.75 € TTC.

RD 69/78 – PR 21+501 – Aménagement de carrefour – LAMOTHE
CAPDEVILLE

- Marché n° 202/05 conclu le 20 février 2006 avec la société QUERCY TP pour un montant de 138 938.72 € TTC
- Objet de l'avenant : pour recueillir et canaliser les eaux de ruissellement par fortes pluies qui risqueraient de submerger le fond inférieur, il convenait de réaliser un acodrain 400 en élément préfabriqué y compris la grille fonte pour chaussée, des terrassements complémentaires pour raccordements au regard avaloir, la fourniture et mise en oeuvre de béton C25/30 sur une épaisseur moyenne de 0.10 m
- Montant de l'avenant : 11 644.26 € TTC soit une augmentation de 8.38 %, portant le montant du marché à 150 582.98 € TTC.

RD 927 / VC 2 – PR 9+610 – Aménagement de carrefour - VILLEMADE

- Marché n° 128/05 conclu le 6 octobre 2005 avec la société COLAS pour un montant de 131 750.16 € TTC
- Objet de l'avenant : la réalisation des travaux supplémentaires suivants, non prévus après travaux de terrassement et de purges sur des sols très argileux, ont dû être réalisés :
 - . traitement de la couche de forme au liant spécial routier en vue de rétablir une portance suffisante du sol support,
 - . enlèvement et mise en dépôt provisoire des matériaux issus de la couche de fondation afin de procéder au traitement de la couche de forme,
 - . création d'une traversée busée de diamètre 500 mm afin d'évacuer les eaux de drainage de la plateforme.
- Montant de l'avenant : 21 692.45 € TTC soit une augmentation de 16.46 %, portant le montant du marché à 153 442.61 € TTC.

En conséquence, je vous demande de bien vouloir m'autoriser à signer au nom du Département :

- . le marché d'aménagement de la route départementale 44 avec l'entreprise SCREG et pour un montant de 474 447.22 € TTC ;
- . toutes les pièces afférentes, les bordereaux supplémentaires de prix et les actes spéciaux de sous-traitance ;
- . les avenants aux marchés n° 133/05, 202/05 et 128/05 ayant reçu l'avis favorable de la Commission d'appel d'offres.

**EXTRAIT du REGISTRE des
DELIBERATIONS de la COMMISSION PERMANENTE**

Séance du 19 juin 2006

CP 06/06-10

**AMENAGEMENT DE LA ROUTE DEPARTEMENTALE 44
DEVOLUTION DU MARCHE
AVENANTS N° 133/05, 202/05 ET 128/05**

**DECISION de la COMMISSION
PERMANENTE**

Vu le rapport de Monsieur le Président,

Vu la délibération du Conseil général du 1^{er} avril 2004 portant
délégation d'attributions à la Commission permanente,

Vu la décision de la Commission d'appel d'offres réunie les 22 et 29 mai
2006,

Vu l'avis de la Commission d'appel d'offres réunie le 12 juin 2006,

Après en avoir délibéré,

LA COMMISSION PERMANENTE :

- Décide d'attribuer le marché de la RD 44 selon les caractéristiques suivantes :

**RD 44 – PR 0 à 5+716 – PR 6+285 à 9+997 – LE CAUSE – GARIES –
ESCAZEAUX – BEAUMONT DE LOMAGNE**

- Montant : 474 447.22 € TTC
 - Délai d'exécution : 2.5 mois
 - Attributaire : SCREG
- Autorise Monsieur le Président à signer au nom et pour le compte du
département, le marché d'aménagement correspondant ;

- Approuve les avenants aux marchés n° 133/05, 202/05 et 128/05 selon les caractéristiques suivantes :

RD 45 – OA n° 638 – Remise en état d'un garde-corps – CASTELSARRASIN

- Marché n° 133/05 conclu le 21 novembre 2005 avec la société Vallée Anticorrosion pour un montant de 18 842.98 € TTC,
- Objet de l'avenant : le mauvais état du garde-corps apparu après sablage (éléments corrodés non visibles avant décapage) a rendu nécessaire des travaux de masticage non prévus au marché,
- Montant de l'avenant : 2 251.77 € TTC soit une augmentation de 11.95 %, portant le montant du marché à 21 094.75 € TTC ;

RD 69/78 – PR 21+501 – Aménagement de carrefour – LAMOTHE CAPDEVILLE

- Marché n° 202/05 conclu le 20 février 2006 avec la société QUERCY TP pour un montant de 138 938.72 € TTC,
- Objet de l'avenant : pour recueillir et canaliser les eaux de ruissellement par fortes pluies qui risqueraient de submerger le fond inférieur, il convenait de réaliser un acodrain 400 en élément préfabriqué y compris la grille fonte pour chaussée, des terrassements complémentaires pour raccordements au regard avaloir, la fourniture et mise en oeuvre de béton C25/30 sur une épaisseur moyenne de 0.10 m,
- Montant de l'avenant : 11 644.26 € TTC soit une augmentation de 8.38 %, portant le montant du marché à 150 582.98 € TTC ;

RD 927 / VC 2 – PR 9+610 – Aménagement de carrefour - VILLEMADE

- Marché n° 128/05 conclu le 6 octobre 2005 avec la société COLAS pour un montant de 131 750.16 € TTC,
- Objet de l'avenant : la réalisation des travaux supplémentaires suivants, non prévus après travaux de terrassement et de purges sur des sols très argileux, ont dû être réalisés :
 - . traitement de la couche de forme au liant spécial routier en vue de rétablir une portance suffisante du sol support,
 - . enlèvement et mise en dépôt provisoire des matériaux issus de la couche de fondation afin de procéder au traitement de la couche de forme,
 - . création d'une traversée busée de diamètre 500 mm afin d'évacuer les eaux de drainage de la plateforme.
- Montant de l'avenant : 21 692.45 € TTC soit une augmentation de 16.46 %, portant le montant du marché à 153 442.61 € TTC ;

- Autorise Monsieur le Président à signer au nom et pour le compte du Département, les avenants correspondants.

Adopté à l'unanimité.

Le Président,